



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 10/09/2021

GESTION DE L'EAU LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

Mesures de limitation

Conformément aux arrêtés cadre interdépartementaux en vigueur délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages agricoles de l'eau,

Conformément aux mesures décidées par le Préfet des Deux-Sèvres, pour le bassin du Mignon-Courance, le Préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

Mesures nouvelles à compter du mardi 14 septembre 2021, 08 heures :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
EPMP	Mignon Courance MP7	Alerte Réduction de 50 % des volumes fractionnés à la semaine (volume autorisé par semaine = volume de quinzaine divisé par 4)

Mesures reconduites :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction	Date d'entrée en vigueur à 08 heures
SAINTONGE	Gères Devise	Alerte d'été Volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à	Mercredi 08 septembre 2021

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

OUGC	Bassin	Mesure de restriction	Date d'entrée en vigueur à 08 heures
		consommer au 16 juin (volume estival)	
COGEST'EAU	Né	Coupure Interdiction totale des prélèvements à usage d'irrigation sauf cultures dérogatoires	Samedi 4 septembre 2021
COGEST'EAU	Aume-Couture	Mesures préventives interdiction des prélèvements à des fins d'irrigation 2 jours sur 7 mercredi et dimanche de 08h à 08h	Jeudi 2 Septembre 2021
SAINTONGE	Boutonne supra	Alerte renforcée Volume hebdomadaire limité à 5 % du volume restant à consommer au 16 juin (volume estival)	Mercredi 1 ^{er} septembre 2021
EPMP	Curé-Sèvre MP6 Marais Nord Aunis MP5,4	Alerte Réduction de 50 % des volumes fractionnés à la semaine (volume autorisé par semaine = volume de quinzaine divisé par 4)	Lundi 30 août 2021
SAINTONGE	Arnoult	Alerte d'été Volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 16 juin (volume estival)	Mercredi 4 août 2021
	Antenne-Rouzille	Alerte d'été Volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 16 juin (volume estival)	Mercredi 18 août 2021

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

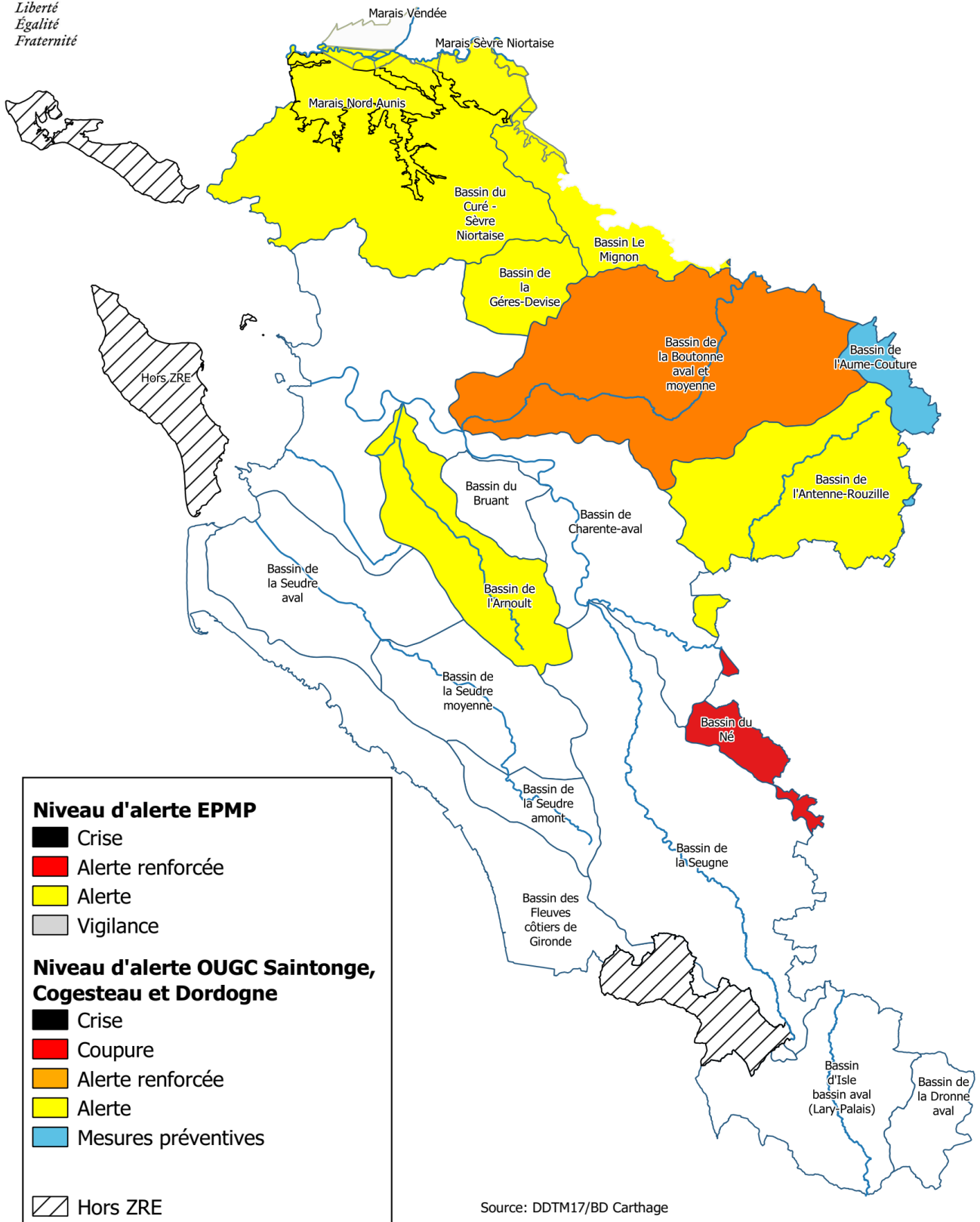
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 14 septembre 2021



Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)